

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS
DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE
MÉTIER DU TEXTILE
SPÉCIALITÉ « RENTRAYEUR EN TAPISSERIE »**

SESSION 2025

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. Épreuves d'admissibilité	3
B. Épreuves d'admission	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. LE JURY	4
A. La composition du jury.....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
IV. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE	4
A. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	5
1) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
B. LES ÉPREUVES D'ADMISSION	6
1) L'épreuve pratique d'admission	6
2) L'épreuve de dessin	6
V. LES STATISTIQUES	7

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

A. Épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité : « (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

B. Épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit : « (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; - et pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste à un travail de tissage à l'aiguille d'un fragment de tapisserie d'après un sujet donné avec chaînage à la dimension du sujet et à la grosseur de chaînes données, montage, calque de modèle, tracé du sujet sur la chaîne, choix des couleurs et couture des relais (cinq semaines).

L'épreuve de dessin consiste en :

- a) Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures) ;
- b) Etude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures) ;
- c) Agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures).

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 6 mai au 10 juin 2025
Dates de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 4 septembre 2025
Date des oraux d'admissibilité	Les 1, 2 et 3 octobre 2025
Date de la réunion d'admissibilité	Le 3 octobre 2025
Dates des épreuves d'admission	Du 3 au 7 novembre 2025 (épreuve de dessin), et du 10 novembre au 15 décembre 2025 (épreuve pratique)
Date de la réunion d'admission	Le 16 décembre 2025

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL, conservatrice en chef du patrimoine, inspectrice des collections, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national.

Membres :

- Madame Pascale JUILLET-DUMONTHEIL, technicienne d'art de classe exceptionnelle, rentrayeur tapisserie, responsable atelier Aubusson, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national ;
- Madame Marie-Pierre PICARD, technicienne d'art de classe supérieure, restauratrice tapisseries, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités d'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

IV. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE

Le concours s'est bien déroulé dans l'ensemble avec des candidats sérieux et motivés.

Nous attendions de la part des candidats des connaissances approfondies sur les techniques de la restauration et de la conservation des tapisseries provenant des manufactures françaises du XVII^e siècle à nos jours, appartenant aux collections textiles de l'établissement public Manufactures nationales - Sèvres et Mobilier national.

Nous attendions également une connaissance générale en histoire des arts décoratifs en tapis et tapisseries du Moyen Âge à nos jours.

Il était également attendu une connaissance du contexte historique et administratif des Manufactures nationales - Sèvres - Mobilier national.

Enfin, les candidats devaient aussi être au fait des événements (tombées de métiers, expositions...) en lien avec leur spécialité.

Nous souhaitions que les candidats préparent bien en amont les écrits sur la technique du métier et les oraux en s'entraînant à respecter les temps impartis pour chaque type d'épreuve.

A. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

Il est rappelé aux candidats que l'épreuve écrite vise, au-delà des connaissances, à évaluer des capacités rédactionnelles. La lisibilité de l'écriture et la qualité de l'orthographe sont donc essentielles à la bonne compréhension de la copie par le jury. Le jury a ainsi regretté une quantité trop importante de fautes d'orthographe et de syntaxe qui a pénalisé les candidats. Nous conseillons aux candidats de garder 5 minutes pour une relecture finale.

La note explicative demandée doit être structurée avec une introduction annonçant un plan et une conclusion. La gestion du temps est donc primordiale afin que la présentation de la copie soit complète. Avant d'entrer dans le vif du sujet de la conservation ou restauration de l'œuvre proposée, le candidat est invité à dresser un constat d'état permettant de bien identifier les altérations et de bien les nommer.

Le jury attendait des candidats qu'ils mobilisent leurs connaissances techniques en matière de conservation préventive, de restauration et d'entretien des tapisseries. Les candidats ont, dans l'ensemble, utilisé de manière pertinente leurs connaissances liées au métier, mais le jury attire leur attention sur le fait de bien développer chaque étape de restauration pour démontrer au maximum leur maîtrise du sujet. Inversement on évitera les répétitions inutiles. Une copie trop elliptique ou au contraire trop répétitive ne pourra en effet pas obtenir tous les points escomptés.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisaient leur sujet en histoire de l'art et ont su répondre aux questions des membres du jury. L'échange avec les candidats a été globalement agréable. Cependant, le jury a noté dans certains cas, une incapacité du candidat à replacer les œuvres dans un contexte plus global (courant artistique, contexte politique) afin d'étoffer leur présentation qui pouvait rester trop centrée sur les images proposées. Les œuvres de comparaison, les mises en perspectives d'une œuvre (source d'inspiration, postérité...) doivent être présentées dès l'exposé du candidat, sans attendre les questions du jury.

On note cependant des lacunes de connaissances sur la nature (animales ou végétales) des teintures aux XVII^e et XVIII^e siècles ou sur l'histoire des manufactures.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Le jury attendait des candidats qu'ils montrent leurs connaissances techniques en matière de restauration, de conservation des tapisseries et de déontologie du métier.

Les candidats ont globalement bien répondu aux questions sur le métier. Le jury a apprécié la connaissance par les candidats des problématiques liées à la conservation des œuvres tissées.

La première partie de l'oral (exposé du candidat) manquait parfois des précisions et des développements qui auraient permis de construire un exposé de 10 minutes. Nous conseillons aux candidats de prendre le temps de communiquer leurs réponses, sans précipitation, en rapport avec le sujet donné, et de les développer davantage.

Les candidats devaient connaître parfaitement les étapes de restauration sans rien omettre.

Il est indispensable de bien connaître les termes et la signification du vocabulaire technique du métier y compris sur des pratiques de restauration que le candidat n'a pas eu l'occasion de pratiquer mais qu'il a pu observer. Des mentions sur les principes de la conservation préventive sont également attendus. En effet, la conservation préventive est présente à chaque étape (veille sanitaire, infestation, moisissure, dépoussiérage, nettoyage, manipulation, conservation, restauration, conditionnement, conditions de stockage en réserve etc.).

D'une manière générale, le jury a regretté que les candidats ne prennent pas de hauteur en élargissant les questions techniques aux questions déontologiques qu'elles posent (par exemple, faut-il restaurer systématiquement une lacune, et si oui, quelles sont les questions que l'on doit se poser avant de se lancer dans la restauration : le modèle, son interprétation, les ressources documentaires à utiliser etc.).

Le jury conseille aux candidats de réviser toutes les altérations et de connaître les causes des dégradations des tapis qui sont déposés à court, moyen et long terme.

B. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

1) L'épreuve pratique d'admission

L'épreuve consistait à tisser à l'aiguille le fragment d'une feuille d'écran tissée à la Manufacture de Beauvais en 1919 d'après un carton de Pierre-Adrien Chabal-Dussurgey (1819-1902) à la Manufacture de Beauvais en 1890 (Paris, Mobilier national, GMMP 13402).

Pour cette épreuve pratique, un respect scrupuleux du modèle est attendu (choix des couleurs, travail des formes et reproduction précise des détails).

La qualité du tissage doit être identique au modèle pour que le candidat puisse démontrer une parfaite maîtrise de la technique.

Les finitions sont importantes et doivent être réalisées avec minutie.

2) L'épreuve de dessin

Étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie :

- Veiller à la pertinence du vocabulaire utilisé dans la légende ;
- Ne pas tomber dans la figuration ;
- Les notations doivent contribuer à la lisibilité de l'image donnée pour répondre à la question ultime : Qu'est-ce ?

Exercice le plus difficile, il nécessite une vraie intelligence de décodage et de synthèse.

Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant :

- Importance de la gestion du temps ;
- Importance de l'occupation de la feuille, sa mise-en-page ;
- D'abord poser les grandes masses pour ensuite creuser les détails ;
- Soigner la qualité d'exécution.

Ensemble très honorable.

Agrandissement aux carreaux et mise en couleur :

- Bonne gestion du temps ;
- Bonne compréhension des transparences et des matières ;
- Bonne analyse des passages et des articulations des formes.

Ensemble plutôt enthousiasmant, de grande qualité.

V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 2

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	4	3	2	2	2	2
Hommes	1	1	0	0	0	0
Total	5	4	2	2	2	2

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admissibilité : 11,8 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,8 à 14 sur 20.

Seuil d'admission : 13 sur 20.

Amplitude des notes : de 13 à 15,33 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 40 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 50 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 100 %

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL



Présidente du jury

